

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 28 AVRIL, à 09 h 12, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte (arrivée à 09 h 27, après l'appel nominal)/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 34 au Rapport n° 12/2-10)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine/ LOCATE Raziah/ SALIMINA Patricia

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

PONIN-BALLOM Gino	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
JAVEL François		par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	jusqu'au départ de son mandataire, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par FOURNEL Dominique
TROTET Maryse	jusqu'au départ de son mandataire, à 11 h 04, au Rapport n° 12/2-12	par VICTORIA René-Paul
ORPHÉ Monique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ANDAMAYE Marie-Annick
FOURNEL Dominique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ALLIÉ Carmen
LAURET Edmond	à son départ, à 11 h 07, pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU	par MAILLOT Gérald
LOCATE Raziah	à son départ, à 11 h 38, au Rapport n° 12/2-24	par SALIMINA Patricia
DINDAR Ibrahim	à son départ, à 11 h 40, au Rapport n° 12/2-25	par HOARAU Emmanuel

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable  
PLU Plan local d'urbanisme

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉLUS INTÉRESSÉS**

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- DINDAR Ibrahim		
- PELTIER Hélyette	au titre du GLAIVE	Rapport n° 12/2-04
(1) ORPHÉ Monique		
- ARMAND Alain		
- EUPHRASIE Didier	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/2-10
- LOWINSKY Jacques		
(2) FOURNEL Dominique		
- BAREIGTS Éricka		
- MAILLOT Gérald	au titre de la CINOR	Rapport n° 12/2-17
- ASSABY Maximilien		
- DINDAR Ibrahim		
- NAILLET Philippe		
- LOWINSKY Jacques		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		

GLAIVE Groupe de lutte antivectorielle d'insertion et de valorisation de l'environnement  
SODIAC Société dionysienne d'aménagement et de construction  
CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

(1) (2) élus partis au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-28
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	
- MAILLOT Gérald	au titre de la CINOR	
- HOAREAU Jean-François	au titre du SIDELEC Réunion	
(3) PONIN-BALLOM Gino	au titre de la Régie MDP	
- VICTORIA RETOURNAT Danielle	au titre de la Régie MDP	
- LOUISE Rose	au titre de la Régie MDP	
- ASSABY Maximilien	au titre de la CINOR et de la Régie MDP	
(4) DINDAR Ibrahim	au titre de la CINOR	
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	
- NAILLET Philippe	au titre de la CINOR	
- LOWINSKY Jacques	au titre de la CINOR	
- FRANÇOISE Gérard	au titre de la CINOR	
- VARONDIN Frédéric	au titre de la CINOR	
(5) TOQUET Stéphanie	au titre de l'AVICCA	
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/2-34
- MAILLOT Gérald		
(3) PONIN-BALLOM Gino		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-37
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-38
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
- KICHENIN Virgile	au titre du CAUE	Rapport n° 12/2-40
- HOARAU Emmanuel	-en qualité de Conseiller Général-	
- FRANÇOISE Gérard	-en qualité de Conseiller Général-	
<hr/>		
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/2-47

MDP Marchés et droits de place  
 CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion  
 AVICCA Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel  
 SIDR Société immobilière du département de la Réunion  
 CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
 CCIR Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

- (1) élue partie au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)  
 (3) élu absent à la séance  
 (4) élu parti au Rapport n° 12/2-25  
 (5) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
ADAME Brigitte	à 09 h 27	après l'appel nominal
NAILLET Philippe	à 10 h 34	au Rapport n° 12/2-10
	<b>DÉPLACEMENT</b>	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 58 à 11 h 12	du Rapport n° 12/2-11 au Rapport n° 12/2-13
	<b>DÉPARTS</b>	
ORPHÉ Monique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ANDAMAYE Marie-Annick)
FOURNEL Dominique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ALLIÉ Carmen)

**DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux**

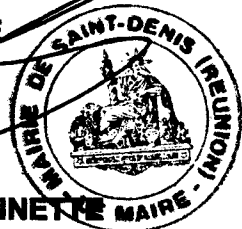
Élus	Horaires	Remarques
VICTORIA René-Paul	DÉPARTS (suite) à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
CHÉFIARE Claudine	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
LAURET Edmond	à 11 h 07	pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU
LOCATE Raziah	à 11 h 38	au Rapport n° 12/2-24
DINDAR Ibrahim	à 11 h 40	au Rapport n° 12/2-25

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable  
 PLU Plan local d'urbanisme

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 2 mai 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

- 2 MAI 2012

LE MAIRE

REÇU À LA PRÉFECTURE  
 DE LA RÉUNION  
 02 MAI 2012  
 ARTICLE 4 DE LA LOI N° 218 DU 22 MARS 1982  
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**OBJET ETANCHEITE DE TOITURES SUR DOUZE ECOLES DE LA VILLE**

**APPROBATION DU PROJET  
ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, LES AVENANTS  
ET DE SIGNER LES ACTES Y AFFERENTS**

---

**CONSTRUIRE L'ECOLE DE LA REUSSITE**

La réussite éducative, priorité de la Ville de Saint-Denis, se traduit notamment par un programme de rénovation des écoles. L'effort entrepris depuis le début de la mandature se poursuit et des travaux d'étanchéité de toitures sur douze écoles de la Ville sont envisagés en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants scolarisés et du personnel enseignant.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Commune mettra en oeuvre une clause d'insertion sociale dans le cadre de l'exécution du marché.

A ce jour, le coût des travaux est évalué à 1 161 705 € HT.

Il sera lancé un appel d'offres ouvert pour le marché de travaux décomposé en 05 lots :

- Lot n° 1 Etanchéité des écoles Elémentaire Joinville / Maternelle Montgaillard
- Lot n° 2 Etanchéité des écoles Annexe Domenjod / Elémentaire Domenjod / Local Annexe Les Cocotiers / Ecole Grand Canal / Elémentaire Gisèle Calmy / Maternelle Primat
- Lot n° 3 Etanchéité des écoles Elémentaire Champ Fleuri / Maternelle Champ Fleuri
- Lot n° 4 Etanchéité des écoles Groupe Scolaire Badamiers / Application Léon Dierx
- Lot n° 5 Remplacement des descentes et canalisations d'eaux pluviales des écoles Elémentaire Domenjod / Elémentaire Gisèle Calmy

Une subvention de la Région, dans le cadre du Plan de Relance Régional, sera sollicitée, à hauteur de 70 % du coût HT (soit 813 193 € HT).

Cette opération figure dans la liste des opérations proposées, dans un rapport séparé qui vous est présenté lors de cette séance, pour un financement de la Région, au titre du Programme de Relance Régional (PRR)

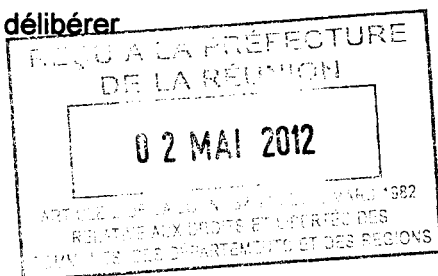
Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Région (Plan de Relance)	813 193 €	70 %
Commune de Saint-Denis	348 512 €	30 %
<b>Total</b>	<b>1 161 705 €</b>	<b>100 %</b>

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet d'Etanchéité de toitures sur douze écoles de la Ville et le plan de financement prévisionnel ;
- 2) d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de travaux (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).
- 3) de m'autoriser à lancer la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres
- 4) de m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



OBJET ETANCHEITE DE TOITURES SUR DOUZE ECOLES DE LA VILLE

APPROBATION DU PROJET  
ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, LES AVENANTS  
ET DE SIGNER LES ACTES Y AFFERENTS

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 12/2-07 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de « Etanchéité de toitures sur douze écoles de la Ville », estimé à 1 161 705 € HT (1 260 449,93 € TTC), et son plan de financement prévisionnel :

	Montant HT	Taux
Région (Plan de Relance)	813 193 €	70 %
Commune de Saint-Denis	348 512 €	30 %
<b>Total</b>	<b>1 161 705 €</b>	<b>100 %</b>

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'étanchéité de toitures sur douze écoles de la Ville (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

**ARTICLE 4**



Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s), à prendre toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**ARTICLE 5**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le chapitre 23 et l'article 2313.

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13 et article 1322.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 2 MAI 2012

  
**LE MAIRE**  
  
**Gilbert ANNETTE**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION  
02 MAI 2012  
ARTICLE 106 DE LA LOI N° 72-562 DU 12 JUILLET 1982  
RELATIVE AUX POUVOIRS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS